



**Avenant N°1 à**  
**ACCORD D'INTERESSEMENT**  
**PORTANT SUR LES ANNEES 2015-2016-2017**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La société EVIAN RESORT, dont le siège social est domicilié avenue des Mateirons à Evian les Bains (74500) et représentée par monsieur Yannick Le Hec, Directeur Général

D'UNE PART

ET

Les Organisations Syndicales :

⇒ F.O. représentée par monsieur Roger Poli, monsieur Marc Favre, monsieur Vincent Carre.

D'AUTRE PART

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to one of the representatives mentioned in the text.

YH MF VC

## IL A ETE CONCLU LE PRESENT AVENANT A L'ACCORD D'INTERESSEMENT DU 30 AVRIL 2015

Suite à la publication de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite « loi Macron », les modifications suivantes sont adoptées pour assurer la mise en conformité de l'accord d'intéressement en vigueur.

**L'ARTICLE 6 VERSEMENT AU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE** est complété comme suit :

« Lorsque le salarié bénéficiaire ne demande pas le versement en tout ou partie des sommes qui lui sont attribuées au titre de l'intéressement ni leur affectation au Plan d'Epargne Entreprise, sa quote-part d'intéressement y est affectée dans les conditions suivantes : 100% sur le fond DANONE.COMMUNITIES.

**L'ARTICLE 8 MODALITES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION** est complété comme suit :

L'information concernant le placement (Article 6 ) sera portée à la connaissance des salariés sous les supports de communication suivants :

- Courrier individuel

Le reste sans changement

Le présent avenant a été soumis à l'avis préalable du comité d'entreprise.

## DEPOT & PUBLICITE

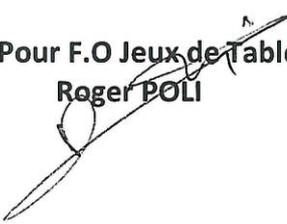
Conformément aux dispositions de l'article L 3313.3 et D 3313.1 du code du travail, le présent accord, ainsi que ses annexes et avenants éventuels, seront déposés à la diligence de la société, en deux exemplaires à la DIRECCTE de Haute-Savoie dont une version papier signée des parties et une version électronique transmise par courriel à l'adresse [dd-74.accord-entreprise@direccte.gouv.fr](mailto:dd-74.accord-entreprise@direccte.gouv.fr) ainsi qu'en un exemplaire auprès du Greffe du Conseil de Prud'hommes d'Annemasse.

Fait à Evian les Bains, le 11 janvier 2016

Pour l'Evian Resort,  
Yannick Le Hec



Pour F.O Jeux de Table  
Roger POLI



Pour F.O Hors Jeux  
Vincent Carre



Pour F.O Cadres  
Marc Favre

